

## CR DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 JANVIER 2019

### **ETAIENT PRESENTS :**

Délégués de Guermantes :

**Les Titulaires :** Mme Annie VIARD, Présidente, M. Denis MARCHAND, Mme Nathalie BILLY, Mme Annie LUTTENAUER

**La Suppléante :** Mme Arame KONATE

Délégués de Conches-sur-Gondaire :

**Les Titulaires :** Mme Christine CAMBIER, Mme Isabelle THOMAS

**Le Suppléant :** M. José LANUZA (Arrivée à 18h36)

**Excusé :** M. Frédéric NION, Vice-Président, donne pouvoir à Mme Isabelle THOMAS

*La séance a été publique.*

**Les comptes rendus des Conseils Syndicaux des 2 octobre 2018 et 10 décembre 2018 ont été approuvés à l'unanimité,**

*M. MARRIETTE a été installé en tant que membre suppléant du Sivom de Conches sur Gondaire,*

*Mme Annie LUTTENAUER a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.*

---

### **1. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2018**

**VU** le budget primitif 2018 et ses modifications,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes de fonctionnement et d'investissement

L'équilibre budgétaire est maintenu par des virements de crédits au sein de chaque section.

Après en avoir débattu, et répondu aux questions, la Présidente propose de passer au vote,

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

## 2. BUDGET PRIMITIF 2019

La présidente détaille ligne par ligne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019, après en avoir débattu et répondu aux questions la Présidente propose de voter le budget par chapitre suivant :

Chapitre	Libellé	BP 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>			<b>DEPENSES</b>	
011	Charges à caractère général	196 610 €	001	Solde d'exécution et investissement reporté	-€
012	Charges de personnel	502 680 €	16	Remboursements emprunts	-€
023	Virement sect. invest	33 910 €	20	Immo incorporelles	21 000 €
65	Autres charges de gestion	8 400 €	21	Immo corporelles	138 161 €
66	Charges financières	- €	23	Immo en cours	-€
67	Charges exceptionnelles	400 €	020	Dépenses imprévues	-€
042	Opération d'ordre entre sections	€	040	Opérations d'ordre	€
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>742 000 €</b>		<b>Total DEPENSES</b>	<b>159 161 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre	RECETTES	BP 2019	Chapitre	RECETTES	BP 2019
002	Excédent antérieur reporté	- €	10	Dotations fonds divers	2 500-€
013	Atténuation de charges	0 €	1068	Excédent de fonctionnement	-€
70	Produits des services	220 000 €	16	Emprunts	-€
73	Impôts et taxes	212 000 €	21	Immo Corporelles	-€
74	Participation communes+CAF	310 000 €	021	Virement section Fonctionnement	33 910 €
75	Autres produits gestion	- €	040	Opération d'ordres	€
77	Produits exceptionnels	- €	13	Subventions DETR	122 751 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>742 000 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>159 161 €</b>

Madame la Présidente informe qu'une demande de prêt de 98 000 € a été faite pour la réalisation des travaux de l'école. Le remboursement de ce prêt se fera sur une durée de 5 ou 10 ans. Elle précise que suite à la délibération concernant les travaux de rénovation de l'école, les demandes de subventions au département, à la région et le prêt nécessaire seront inscrits au budget supplémentaire avec l'affectation du résultat. Elle précise avoir contacté M Grenard, trésorier général, pour l'imputation budgétaire.

Monsieur LANUZA demande que la présidente explique de nouveau les règles de subvention, se préoccupant du délai des réalisations des travaux à venir qui doivent être fait rapidement.

A cet effet, Madame VIARD propose de fixer une date entre « Terre et Toits » et les élus du SIVOM. Cette réunion pourrait avoir lieu directement à l'école et ce rapidement. La date retenue est le 04 février 2019.

Le conseil syndical après en avoir délibéré :

VOTE le budget 2019 à l'unanimité,

Ecole : 189 + 13 extérieurs = 202 élèves

Ecole GR : élèves retenus : 8

**PROPOSITION :**

**Calcul en appliquant un pourcentage de présence pour les élèves de Gustave RIBAUD fréquentant le centre de loisirs le mercredi**

Le centre ouvrant ses portes sur 20h45 en semaine dont 7h45 le mercredi soit (37,35 %)

On applique ce pourcentage sur le nombre d'enfant de Gustave RIBAUD qui fréquente le centre de loisirs soit 22 élèves x 37,35 % = 8,20 soit 8 élèves

enfants de Conches sur Gondoire 88 + 12 + 8 = 108

enfants de Guermantes 111

**Participation 2019**

Conches $108 \times 282\,000 / 219 = 139\,068 \text{ €}$	139 068 €
Guermantes $111 \times 282\,000 / 219 = 142\,932 \text{ €}$	142 932 €

Pour mémoire 2018

CONCHES SUR GONDOIRE	151 940 €
GUERMANTES	130 060 €

VU le budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE la participation des communes avec la répartition suivante :

Conches 139 068 € / Guermantes 142 932 €. Les fonds seront appelés mensuellement selon la répartition suivante :

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- . De demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- . D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- . Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur GRENARD Michel,
- . Indique que les crédits suffisants seront inscrits à l'article 6225 du budget.

VU la cessation de la fonction de Trésorière Principale de Madame Françoise Verdier au 1<sup>er</sup> août 2018,  
CONSIDERANT que cette indemnité s'élève à 165,76 euros brut.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à Monsieur Michel Grenard 165,76 euros brut.

**FAIT ET DELIBERE A GUERMANTES LES JOURS, MOIS ET AN AINSI QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNES APRES LECTURE**

Mme Viard informe que Mme Verdier n'a pas réclamé son indemnité de conseil.

## **6. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE**

### **Travaux :**

- Les travaux du toit ont été en grande partie réalisés, des finitions sont à faire. Il est constaté qu'il n'y a plus de fuite dans l'école. Une déclaration de sinistre, pour le dégât des eaux, a été réalisée auprès de l'assurance du Sivom pour des travaux de peinture.
- Concernant le changement de la chaudière, Madame La Présidente, remercie vivement M. Van Hecke pour ses précieux conseils, quant au choix de la chaudière, elle le remercie également d'avoir accepté de prendre sur son temps d'activité pour se déplacer à l'école.

Un autre devis a été établi par la Société Morille.

La Société Hourdain Service nous propose la mise en place de 2 chaudières (en cascade), ainsi en cas de panne il y aura toujours une chaudière sur les deux qui fonctionnera.  
Les travaux de chauffage devraient être réalisés durant les vacances scolaires de Février.

- A l'arrière de l'école, derrière les préfabriqués, un grillage a été posé, l'ancienne clôture enlevée, renforçant la sécurité.

### **Personnel du Sivom :**

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Mme Christine CAMBIER souhaiterait, lors d'une prochaine réunion, qu'il soit fait un point sur la fréquentation de l'Espace Jeunes, espace qui nécessite 3 encadrants.

Pourquoi ne pas envisager une fréquentation à la carte de 14h00 à 18h00 ? Mme Thomas dit que c'est déjà le cas, les jeunes ne sont pas obligés de rester sur la totalité du créneau d'ouverture.

M. José LANUZA demande à ce que les dates du Conseil syndical du Sivom soient mentionnées sur tous moyens de communication (site du Sivom et communes) afin de permettre en toute transparence aux parents d'élèves d'assister aux réunions, constatant qu'au cours des précédentes réunions, le public est de plus en plus nombreux, ce qui est plutôt positif.

### **19h55 Clôture du Conseil**



Handwritten signatures of council members, including the name 'José Lanuza' written across a diagonal line.